

Acceleratore transfrontaliero per la mobilità dei giovani

Procedura di selezione dei candidati

Accélérateur transfrontalier pour la mobilité des jeunes

Procédure de sélection des candidats

*Projet : MarittimoMOB Accélérateur de mobilité transfrontalière
Partenaire responsable : UNIGE-DICCA - Responsable scientifique : Prof. Ing. Francesca Pirlone,
Equipe de recherche : Prof. Ing. Ilenia Spadaro, Arch. Selena Candia, Dott.ssa Alessia Popia
Partenaires impliqués : CCIACS, PROMOCAMERA Sassari*



La cooperazione al cuore del Mediterraneo
La coopération au coeur de la Méditerranée

2. AVIS



UNIVERSITÀ DE GENÈS
ÉCOLE POLITECNICA
DÉPARTEMENT DE GÉNIE CIVIL, CHIMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL - DICCA

D. D. 3982/2020

LE DIRECTEUR

- Vu le Décret du Ministère de l'Université et de la Recherche Scientifique et Technologique n. 270 du 22/10/2004 "Modifications du règlement contenant les règles concernant l'autonomie didactique des universités, approuvées par décret du Ministère de l'Université et de la Recherche Scientifique et Technologique du 03/11/1999 n. 509 ", et notamment l'art. 3, paragraphe 9 ;
- Compte tenu du Règlement des Cours de Spécialisation, de la mise à jour professionnelle et de l'apprentissage tout au long de la vie et des cours pour les Masters Universitaires de premier et deuxième niveau de l'Université de Gênes délivrés avec DR n. 551 du 10/02/2015 ;
- Vu les dispositions du Ministère de l'Université et de la Recherche relatives aux Procédures d'entrée, de séjour et d'inscription des étudiants étrangers / internationaux dans les cours d'enseignement supérieur en Italie pour la période 2019-2020 ([http : : //www.studiare-in-italia.it/studentistranieri/](http://www.studiare-in-italia.it/studentistranieri/)) ;
- Vu le Règlement pour la réglementation des contrats de recherche, de conseil et de formation pour des tiers (DR n ° 5321 du 31/10/2018) ;
- Vu l'"Avis III pour la soumission de candidatures pour des projets simples et stratégiques aux thématiques intégrés pour les axes prioritaires 2 et 4 publié dans le BURT (Bulletin officiel de la région Toscane) n. 16 du 18/04/2018, approuvé par le CD du programme et mis en œuvre par décret de la région Toscane (en sa qualité d'autorité de gestion) n. 5332 du 18/04/2018 ;
- Compte tenu de la liste des projets approuvés par le CD et le CdS tels que mis en œuvre par décret de la région Toscane n. 2170 du 3 11/02/2019, en sa qualité d'autorité de gestion du programme ;
- Considérant que le projet MARITTIMOMOB (Axe prioritaire 4, OT 8, OS 1, PI 8CTE, Lot 1) fait partie des projets éligibles à un financement ;
- Vu l'Accord entre le Chef de file du projet et l'Autorité de gestion du programme de coopération Interreg V-A Italie-France Maritime 2014/2020 signé le 19/07/2019 ;
- Vu l'Accord inter-partenariat entre :
 - Partner 1 Chef de File Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud ;
 - Partenaire 2 Université de Gênes - Département de Génie Civil, Chimique et Environnemental ;
 - Partner 3 Promocamera - Société Spéciale de la Chambre de Commerce IAA de Sassariqui régit les relations entre les responsables des actions décrites ci-dessous .
- Étant donné que le projet MARITTIMOMOB entend concevoir et tester un accélérateur de mobilité transfrontalière, à travers la création d'une formation transfrontalière visant à répondre aux besoins des entreprises et à stimuler et valoriser la vocation professionnelle des jeunes de moins de 35 ans - MARITTIMOMOB,

programme de coopération Italie-France Maritime 2014-2020 ; Durée du projet : 24 mois, du 31/05/2019 au 30/05/2021. Budget total 293.000,00 euros, cofinancement FEDER 249.050,00 euros ;

- Compte tenu de la Résolution du Département de Génie Civil, Chimique et Environnemental - DICCA du 02.05.2020, avec laquelle est créée la première édition du Cours de perfectionnement de *Specialista dell'accoglienza sicura nella nautica e nel turismo sostenibile* - Spécialiste de l'accueil sûr dans le nautisme et le tourisme durable - I édition a.a. 2020/2021.

D È C R E T S

Article 1

Règles générales

Activation pour l'année académique 2020/2021 du **Cours de perfectionnement en Spécialiste de l'accueil sûr dans le nautisme et le tourisme durable**, I édition, au sein du Département de Génie Civil, Chimique et Environnemental - DICCA.

Le cours est inclus dans le projet Accélérateur Transfrontalier de Mobilités - MARITTIMOMOB financé par des fonds Interreg - Programme de Coopération Italie-France Maritime 2014-2020 et réalisé grâce au soutien du « Area Internazionalizzazione, Ricerca e Terza missione, Servizio Rapporti con imprese e territorio, Settore apprendimento permanente » (Secteur d'Internationalisation, de la Recherche et de la Troisième mission, du Service de lien avec les entreprises et le territoire, du secteur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie).

La participation au cours est gratuite.

Article 2

Objectif du cours et destinataires

Le cours de spécialisation est développé dans le cadre du projet *Accélérateur Transfrontalier de Mobilités* - MARITTIMOMOB financé par les fonds Interreg - Programme de Coopération Italie-France Maritime 2014-2020 - AXE 4 - Augmentation des opportunités d'emploi, durable et de qualité et d'insertion (durée et échéance de deux ans août 2021). Le parcours de formation transfrontalier conjoint a été créé pour renforcer le marché du travail dans les secteurs du nautisme et du tourisme durable en favorisant la mobilité et l'emploi des jeunes au sein de l'espace de coopération maritime transfrontalière IT-FR, notamment dans les régions : Corse, Ligurie et Sardaigne. Ceci est cohérent avec les besoins des entreprises et stimule / valorise la vocation professionnelle des jeunes de moins de 35 ans.

À ce jour, au niveau transfrontalier, il n'y a pas « *Specialista dell'accoglienza sicura nella nautica e nel turismo sostenibile* - Spécialiste de l'accueil sûr dans le nautisme et le tourisme durable ». Dans les différentes régions, des profils se concentrent sur la spécialisation des disciplines individuelles. Pour cette raison, ce cours s'adresse aux jeunes qui ont l'intention d'améliorer leurs compétences en matière de navigation de plaisance, de tourisme durable et de sécurité dans l'hôtellerie grâce à une formation ciblée sur *les compétences générales et techniques*.

Le cours vise à former des jeunes capables de répondre aux nouveaux besoins des entreprises dans la zone transfrontalière. Le cours vise également à stimuler et valoriser la vocation professionnelle des jeunes diplômés (de plus de 18 ans et de moins de 35 ans) qui sont demandeurs d'emploi au moment du dépôt de la demande (étudiants, demandeurs d'emploi ou personnel qui n'appartiennent pas à l'entreprise, etc.), de préférence avec une expérience dans toutes les disciplines, intéressés à acquérir de vastes compétences transversales sur le thème du nautisme et du tourisme durable.

C'est pour répondre à une demande croissante de professionnels et de nouveaux experts dans les secteurs nautiques et de la construction navale et dans le tourisme innovant et durable (y compris les secteurs traditionnels et émergents liés aux filières). L'intégration des connaissances en matière de sécurité dans le secteur de la santé

constitue une valeur ajoutée supplémentaire du cours. Il s'agit de former une figure professionnelle plus qualifiée, prête à répondre aux nouveaux besoins d'accueil et à gérer les relations avec les clients également du point de vue de la sécurité sanitaire.

Objectifs pédagogiques, résultats d'apprentissage attendus :

Le cours vise à renforcer le marché du travail dans les filières transfrontalières prioritaires liées à la croissance bleue et verte. Elle entend notamment promouvoir la mobilité et l'emploi des jeunes afin de définir et tester un nouveau profil de formation commun lié aux besoins des filières nautisme, tourisme durable et à la sécurité dans l'hôtellerie. L'objectif de la formation, dans laquelle les enseignants alterneront avec des experts, des professionnels et des entrepreneurs, est de fournir aux participants un ensemble de connaissances et de compétences multidisciplinaires et synergiques avec les caractéristiques du territoire transfrontalier pour combler les lacunes d'une vision sectorielle et fragmentée dans les secteurs approfondis.

Principaux domaines d'activité	Compétences associées
1. <i>Leadership</i> et travail d'équipe	Bonnes compétences en communication et relations avec le public ; Capacité de travailler en équipe ; Autonomie et sérieux au travail (approfondissement des <i>compétences générales</i>).
2. Résolution de problèmes	Souplesse ; <i>Résolution de problèmes</i> ; Dynamisme ; Créativité et innovation (approfondissement des <i>soft skills</i>).
3. Organisation et gestion des services	Compétences organisationnelles et respect du temps ; Adaptabilité ; Gestion des responsabilités (approfondissement des <i>compétences générales</i>).
4. Compétences techniques dans les filières nautisme et tourisme durable	Approfondissement des <i>hard skills</i> .
5. Compétences techniques dans le domaine de la sécurité sanitaire	

Bénéficiaires de l'action de formation

Diplômés de moins de 35 ans (de plus de 18 ans et de moins de 35 ans) qui sont demandeurs d'emploi au moment du dépôt de la demande, de préférence avec une expérience dans toutes les disciplines, intéressées à acquérir de vastes compétences transversales sur le thème du nautisme et du tourisme durable.

Article 3

Organisation didactique et contenu

Le cours prévoit la réalisation de :

- une *winter school* du 11 au 18 Janvier 2021 à l'Université de Gênes, organisée comme suit :
 - 3 cours de 4 heures chacun ;
 - 3 *masterclasses* de 12 heures chacune (8h de cours + 4h d'ateliers) ;
- 1 webinar de 2 heures en février 2021 ;
- 1 stage d'une durée d'un mois (100 h) dans l'une des trois régions de Ligurie, Sardaigne et Corse dans les mois de mars à mai 2021 ;
- 2 visites en entreprises des secteurs concernés en mars 2021.

Le début du parcours est composé de 3 cours visant à présenter les enjeux du nautisme et du tourisme durable dans les régions de la zone de coopération (Corse, Ligurie et Sardaigne). Par la suite, seront organisés 3 *masterclass* impliquant 2 cours au sein desquelles seront approfondies, à travers des méthodologies innovantes, des *soft skills*. Plus particulièrement, ces modules théoriques rassemblent dans 3 sessions les aspects identifiés comme prioritaires dans le domaine des *compétences non techniques* :



La cooperazione al cuore del Mediterraneo
 La coopération au coeur de la Méditerranée

Leadership et travail d'équipe ; 2. *Résolution de problèmes* ; 3. Organisation et gestion des services.

Enfin, un webinaire sur les questions de sécurité sanitaire, l'activation d'un programme de mobilité transfrontalière à travers des stages en entreprise dans la zone de coopération et deux visites d'entreprises dans les secteurs concernés pour une étude approfondie des *compétences*, *viendront clôturer le parcours*.

Chaque module sera coordonné par un professeur expérimenté de la discipline et impliquera des professionnels et des experts sur le thème abordé. L'aspect transfrontalier est garanti par la mobilité des étudiants aussi bien en période de cours (localisation de Gênes) qu'en période de stage dans l'une des 3 régions, qui diffère de celle d'appartenance.

La présence est obligatoire, avec une tolérance de 20% d'absences aux cours et lors du stage.

Lieu des activités d'enseignement : DICCA, Université de Gênes.

Lieu de stage : zone de coopération (Ligurie, Sardaigne, Corse).

Langue (s) d'enseignement et tests d'aptitude : italien et français.

Le cours reçoit 10 ECTS dans les domaines de la discipline scientifique exprimés dans le plan d'enseignement.

Module	SSD	heures d'enseignement avant	atelier	h total par module
Présentation du nautisme et du tourisme dans le contexte de la Ligurie	ICAR 20	4		4
Présentation du nautisme et du tourisme dans le contexte de la Sardaigne	ICAR 20	4		4
Présentation du nautisme et du tourisme dans le contexte de la Corse	ICAR 20	4		4
MASTERCLASS 1. Leadership et travail d'équipe				
Bonnes compétences en communication et relations avec le public ; Capacité de travailler en équipe ; Autonomie et sérieux au travail.	ICAR 20	8		8
Projet / application	ICAR 20		4	4
MASTERCLASS 2. Résolution de problèmes				

Souplesse ; Résolution de problème ; Dynamisme ; Créativité et innovation.		8		8
Projet / application			4	4
MASTERCLASS 3. Organisation et gestion des services				
Compétences organisationnelles et respect du temps ; Adaptabilité ; Gestion des responsabilités		8		8
Projet / application			4	4
STAGE				
Approfondissement des compétences dans le nautisme et le tourisme durable		100		100
VISITES D'ENTREPRISE				
2 VISITES D'ENTREPRISE		4		8
SÉMINAIRE EN LIGNE				
1 webinaire sur la sécurité sanitaire	-	-	-	2
Total			12	15 8

ACTIVITÉS	HEURES	CFU
Cours	48	6
Stages	100	4
TOTAL	148	10

Article 4

Evaluation des compétences

Pendant le cours, des contrôles auront lieu pour suivre les progrès d'apprentissage des étudiants et à la fin du cours, un contrôle final.

Type de tests intermédiaires : les tests intermédiaires seront rédigés avec un test à choix multiple relatif aux sujets traités pendant le module.

Type d'examen final : l'examen final portera sur la présentation du travail effectué durant le stage et sur la discussion sur le *projet work*, afin d'évaluer les connaissances acquises en matière de *hard skill*.

Article 5

Conditions d'admission

Peuvent candidater les personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- ✓ suivre des cours universitaires ou de formation au niveau IV EQF ou supérieur en tant qu'étudiant https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/france/national-qualifications-framework_en ;

- ✓ résidents et / ou domiciliés dans la zone territoriale du programme maritime transfrontalier et plus particulièrement: pour la Sardaigne: Sassari; pour la Ligurie: Gênes, Imperia, La Spezia, Savona; pour la France: Corse ;
- ✓ avoir plus de 18 ans et moins de 35 ans ;
- ✓ être sans emploi ;
- ✓ connaissance et/ou compréhension d'au moins deux langues parmi : français/italien/anglais.

Un maximum de 20 étudiants sont admis au cours. Le nombre minimum d'étudiants pour activer le cours est de 10.

Article 6 **Evaluation du curriculum formatif et professionnel**

L'admission au cours se fera sur la base d'une procédure de sélection effectuée sur l'évaluation des qualifications par le Comité de Gestion Transfrontalier- comme décrit l'art. 9- et par des experts externes.

□ Evaluation des diplômes (max 8 points)

https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/france/national-qualifications-framework_en

- EQF 4/EQF 5 - Baccalauréat/DEUG/BTS/DUT (2 POINTS)
- EQF 6- Licence (4 POINTS non cumulables avec les points obtenus par le baccalaurat, DEUG, BTS, DUT)
- EQF 7-DESS, DEST, Master, Ingénierie (6 POINTS non cumulable avec les points obtenus par le baccalaurat, DEUG, BTS, DUT et la licence)
- EQF 8- Doctorat, Master spécialisé (2 POINTS)
- **Évaluation de la formation et expérience professionnelle (max 5 POINTS)**
 - JUSQU'À 5 POINTS POUR EXPÉRIENCES DE FORMATION CERTIFIÉES PERTINENTES
- **Évaluation des expériences professionnelles dans le nautisme et le tourisme durable (max 8 points)**
 - JUSQU'À 4 POINTS POUR LA PERTINENCE DU SECTEUR DANS LEQUEL LES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES SE SONT REALISEE
 - JUSQU'À 4 POINTS POUR LA PERTINENCE DU POSTE DE TRAVAIL occupé EN TERMES D'ACTIVITÉS, de durée ET DE RÔLES.
- **Evaluation des connaissances Linguistiques (max 7 POINTS)**
 - CERTIFICATION LANGUE ITALIENNE et/ou ANGLAISE
 B1, points 3
 B2, points 4
 C2, points 6
 C3, points 7
 - Connaissances linguistiques déclarées mais sans certification : 3 points.
- **Evaluation des compétences informatiques 0,50 point pour chaque certificat (ECDL ou autre) (max 3 POINTS).**
 - Connaissances informatiques déclarées mais sans certification : 0,50 point.

La notation définitive sera établie en fonction de la somme des scores obtenus dans l'évaluation des formations, des expériences professionnelles et des langues. Les participants seront sélectionnés en respectant le principe de l'égalité des chances.

En cas d'égalité, la priorité sera donnée au candidat le plus jeune.

Article 7 **Présentation de la demande d'admission**

La demande d'admission doit être présentée au moyen de la procédure en ligne au lien suivant <https://servizionline.unige.it/studenti/post-laurea/corsiperfezionamentoformazione> avant le 1 / 12 / 2020 à 12h00.



La cooperazione al cuore del Mediterraneo
 La coopération au coeur de la Méditerranée

Lors du premier accès, en allant sur le site Internet du projet MarittimoMOB <http://interreg-maritime.eu/web/marittimo-mob>, le candidat sera réorienté vers le site UNIGE où il est nécessaire de demander les identifiants en cliquant sur l'entrée *Inscription utilisateur*. Une fois les informations d'identification obtenues, vous pouvez accéder à la page de l'application.

La date de dépôt de la demande de participation au concours est certifiée par le système informatique qui, à l'issue du délai de dépôt, **ne permettra plus l'accès et l'envoi de la candidature.**

Dans la candidature, le candidat devra fournir les informations suivantes, sous peine d'exclusion du concours :

- a. les nom et prénom, le code des impôts, la date et le lieu de naissance, la résidence, le téléphone et l'adresse choisis aux fins du concours ;
- b. citoyenneté ;
- c. type et dénomination du diplôme détenu avec indication de la date, du grade et de l'institut où il a été obtenu ou du diplôme équivalent obtenu dans un institut étranger ainsi que le détail de toute disposition avec laquelle l'équivalence a été déclarée ou la demande d'équivalence aux seules fins du concours conformément à l'art. 5 ;
- d. possession d'un niveau de connaissance de la langue anglaise et/ou italienne égal ou supérieur à B1, précisant le niveau détenu et les certifications obtenues-

Les éléments suivants doivent être joints à la demande d'admission au cours de spécialisation :

1. Formulaire de demande (ANNEXE 1)
2. photocopie recto / verso d'une pièce d'identité ;
3. Curriculum Vitae modèle Europass ;
4. pour les candidats français :
 - copies des diplômes ;
 - copie de la carte d'assurance maladie mise à jour pour la durée du stage ou preuve de la demande de carte européenne au centre de sécurité sociale du territoire de résidence, valable à la date de la demande ;
 - un certificat d'assurance responsabilité civile.

Toutes les pièces jointes doivent être saisies au format PDF.

Pour confirmer la demande, il sera nécessaire de certifier la véracité des déclarations faites en cochant la section appropriée avant de confirmer la demande.

L'évaluation des expériences et des connaissances des candidats à l'admission sera faite à la fin de l'appel.

La liste de classement pour l'admission au cours sera publiée d'ici le 15 décembre 2020 par le Secrétariat Organisateur sur le site Internet www.perform.unige.it/corsi/corso-marittimo-mob et sur celui du projet MarittimoMOB <http://interreg-maritime.eu/web/marittimo-mob>

Les candidats qui n'incluent pas toutes les informations requises dans la candidature seront exclus de l'évaluation.

L'Université peut également adopter des mesures d'exclusion à l'encontre des candidats qui ne remplissent pas les conditions requises même après la fin du concours.

L'Amministrazione se réserve le droit d'effectuer les contrôles et inspections prévus par les dispositions en vigueur. Les candidatures basées sur de fausses déclarations seront automatiquement annulées, sans préjudice de l'application de nouvelles sanctions administratives et / ou pénales prévues par la réglementation en vigueur. L'administration de l'Université n'assume aucune responsabilité pour la perte de communications due à des indications incorrectes de résidence et de livraison par l'aspirant ou l'échec ou la communication tardive du changement de celui-ci, ni pour toute erreur postale ou télégraphique non imputable à faute de l'administration elle-même.

En cas de non-démarrage du Cours, seule la contribution pourra être restituée (timbres exclus conformément à l'article 37 du DPR 26 octobre 1972 n. 642).

Article 8

Libération du titre

À la fin du cours, les personnes inscrites qui, de l'avis du Comité de Gestion, ont mené à bien les activités et rempli leurs obligations, se verront délivrer par l'Université de Gênes l'Attestation de présence et de réussite le cours di **Specialista dell'accoglienza sicura nella nautica e nel turismo sostenibile - Specialiste de l'accueil sûre dans le nautisme et le tourisme durable** qui ne constitue pas une qualification académique, conformément à l'art. 8 du Règlement pour les cours de spécialisation, la mise à jour professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie et les cours pour les maîtres universitaires de premier et deuxième niveau.

Parallèlement, chaque partenaire, sur son territoire, entamera les démarches nécessaires auprès des instances compétentes afin d'obtenir la reconnaissance des compétences acquises des compétences acquises au cours de la formation.

Article 9

Comité de Gestion et Direction

Directeur : Prof. Francesca Pirlone

Membres Unige du Comité de direction : Prof. Ilenia Spadaro.

Membres externes du Comité de Gestion : Dr Véronique Sciaretti, Dr Lucien Barbolosi, Dr Antonella Loriga, Dr Luigi Chessa.

Tous les délégués de la structure chargés de la gestion administrative, organisationnelle et financière : Dr. Aldo Spalla, Dr. Alessia Popia.

Article 10

Types d'interventions éligibles et modalité d'attribution

En plus des modules des Cours de perfectionnement, le présent avis public prévoit les interventions suivantes en faveur des bénéficiaires (cf. art.5) :

1. Pour les étudiants de Corse et de Sardaigne les frais de déplacement, de repas et d'hébergement pendant la période de la *Winter school* (si vous êtes en présence à Gênes) seront à la charge des partenaires du projet MARITTIMOMOB, les candidats n'auront pas à soutenir ces dépenses ;
2. **Prime de mobilité, non rémunératoire, pour mener l'expérience d'apprentissage d'une durée de 4 semaines complètes d'un montant de 1.771 euros (comprenant les taxes et droits dus par les bénéficiaires, selon les systèmes juridiques spécifiques des États de résidence des candidats affecté).** L'indemnité forfaitaire vise à couvrir les frais de pension et d'hébergement sur le territoire étranger et les frais de voyage. L'expérience de stage dans l'entreprise visera à acquérir les compétences requises dans les projets de stage ;
3. Les stages seront conformes aux lois nationales respectives (Italie-France) sur le travail, la protection sociale et la sécurité au travail et seront organisés par la personne responsable dans les entreprises / entités qui ont manifesté leur intérêt à accueillir des candidats sur les territoires italiens et français ;
4. **Pour les participants français :** tous les frais d'assurance générés par la participation à l'action sont couverts par l'allocation de mobilité, sous la

responsabilité des stagiaires qui doivent contacter leur compagnie d'assurance pour évaluer les conditions de couverture. Une carte européenne d'assurance maladie mise à jour est requise.

Pour l'exécution de la période de stage. L'indemnité de mobilité sera versée en 2 fois par virement bancaire nets de frais, nets de tout impôt-frais restant à la charge du participant, conformément à la législation en vigueur dans le pays de résidence du candidat :

- premier acompte de 50% au début du stage ;
- solde de 50% à la fin du stage.

Pour le paiement du **premier acompte**, le candidat doit envoyer une demande de liquidation en joignant :

- déclaration signée par l'entité d'accueil (entreprise) et par l'organisation territoriale responsable dans laquelle il est déclaré que le candidat a commencé le stage régulièrement au cours du mois de référence;

Pour le paiement du **solde**, le candidat doit envoyer une demande de liquidation en joignant :

- déclaration signée par l'entité d'accueil (entreprise) et par l'organisation territoriale responsable pour avoir effectué et complété le stage régulièrement

Les formulaires de déclaration seront fournis par le partenaire responsable.

Article 11

Déchéance du bénéfice de l'indemnité

Le bénéficiaire perd tous les avantages, à l'exception de ceux accumulés, comme suit :

- Renonciation formelle par écrit ;
- Interruption précoce du stage pour quelque raison que ce soit ;
- Absence fréquente lors du stage selon les conditions fixées par la convention.

Article 12

Traitement des données personnelles

Les informations fournies dans le cadre du projet MARITTIMOMOB sont traitées conformément à l'art. 13 du règlement UE 679/2016 - Règlement général sur la protection des données, qui s'applique à partir du 25/05/2018.

Les données personnelles fournies par les candidats seront recueillies par l'Université de Gênes, La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et Promocamera-Azienda Speciale della Camera di Commercio I.A.A di Sassari et seront traitées afin d'effectuer la sélection et de gérer les activités qui en découlent.

Leur traitement sera conforme au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

Les partenaires du projet agissent en tant que co-titulaire au sens de l'Art 26 du règlement 679/2016 et ainsi s'engagent à garantir aux intéressés l'exercice de leur droit concernant le recueil et le traitement de leurs données personnelles.

Ceux-ci bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition (y compris le droit ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé) ou, le cas échéant, du retrait de leur consentement à tout moment, ainsi que du droit à la limitation et la portabilité de leurs données personnelles. Ils peuvent exercer leur droit en s'adressant au Data Protection Officer concerné (cf. la rubrique « Coordonnées du DPO »). La demande devra indiquer le nom

et prénom, adresse e-mail ou postale, être signée et accompagnée d'un justificatif d'identité en cours validité.

Sur la base des dispositions du règlement UE 679/2016, les données personnelles communiquées dans le cadre du projet MARITTIMOMOB seront utilisées uniquement aux fins précisées dans l'Appel à Candidature. Fournir les données demandées est obligatoire afin de permettre de mener l'instruction des candidatures de participation au projet ainsi que la gestion et la réalisation des activités prévues.

Ne pas fournir ces données implique la perte du droit à bénéficier des activités.

Les données sont traitées de manière informatique et pourront être recueillies en version papier.

En plus de ceux définis ci-dessus, les données de l'utilisateur peuvent également être communiquées aux contrôleurs de premier niveau (par chaque partenaire), à l'organe de gestion du programme de coopération Interreg Italie France - Maritime 2014-2020, légitimée à en faire la demande à des fins liées au reporting du projet et donc au décaissement de la contribution attendue, à l'entité judiciaire, administrative ou autre entité publique légitimée à en faire la demande dans les cas prévus par la loi.

Le transfert des données personnelles n'est pas prévu en dehors de l'Union Européenne.

Références

Pour plus d'informations concernant le parcours de formation et un besoin d'accompagnement dans la présentation de candidature vous pouvez vous adresser :

LIGURIE: Università degli Studi di Genova - Dipartimento di Ingegneria Civile, Chimica e Ambientale e PERFORM: Ilenia Spadaro, Alessia Popia, pt.dicca@gmail.com, popia@perform.unige.it, +39 010 20951522
CORSE: Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud : Veronique Sciaretti, veronique.sciaretti@sudcorse.cci.fr, +33 (0) 495201046
SARDAIGNE: Promocamera - Azienda Speciale della Camera di Commercio I.A.A di Sassari: Antonella Loriga, a.loriga@promocamera.it +39 0792638800

Coordonnées des Data Protection Officer /Délégués à la Protection des Données (DPO /DPD).

Les coordonnées des Délégués à la protection des données (DPO /DPD) auxquelles vous pouvez vous référer pour des informations concernant le traitement de vos données personnelles et le respect de votre vie privée, comme indiqué dans le Règlement Européen des Droits de l'Homme intéressés, sont les suivants :

1. Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud, Catherine Brun-Orazzi
- n. téléphone : 04.95.51.55.55
- email : Catherine.Brun-Orazzi@sudcorse.cci.fr
2. PROMOCAMERA, Dr Enzo Maria Tripodi
- n. téléphone : 079 2638800
- e-mail : rdp-privacy@promocamera.it
- courrier certifié (pec) : rdp-privacy@pec.promocamera.it
3. UNIGE, Ufficio trasparenza, anticorruzione e privacy :
<https://unige.it/privacy>
- n. téléphone : (+39) 010353-6602, (+39) 3385021237
- e-mail : privacy@unige.it
- courrier certifié (pec) : protocollo@pec.unige.it

Gênes, le 12/10/2020

Le Directeur du
Département
Digitalement signés Prof. Guido Busca



La cooperazione al cuore del Mediterraneo
La coopération au coeur de la Méditerranée

Gestionnaire de procédures Dr. Aldo Spalla

** En fonction de l'évolution de l'urgence COVID 19, le cours proposé par le projet MarittimoMOB peut être soumis à des modifications liées à la forme de prestation de l'enseignement autre que l'enseignement en présentiel.



La cooperazione al cuore del Mediterraneo
La coopération au coeur de la Méditerranée

**AVIS PUBLIC DE SÉLECTION POUR PARTICIPER À LA
COURS DE FORMATION EN
Specialiste de l'accueil sûre dans le nautisme et le tourisme
durable**

**ANNEXE 1
Formulaire de demande**

Le soussigné

Prénom	Nom	code fiscal	Date de naissance	Lieu de naissance

Adresse électronique	Téléphone	PEC possible

Résident à :

Pays	Ville	Rue ou place	Numéro	CP

Domicilié à (à remplir uniquement s'il est différent du lieu de résidence) :

L'état	Ville	Rue ou place	Numéro	CP

DEMANDE

A participer à l'AVIS DE SÉLECTION PUBLIQUE pour le cours de spécialisation "Spécialiste de l'accueil en toute sécurité dans le nautisme et le tourisme durable"

DÉCLARE DI

- avoir lu l'avis et accepter toutes les conditions ;
- avoir plus de 18 ans et pas plus de 35 ans ;
- être sans emploi au moment de la demande ;
- être résident et / ou domicilié sur l'un des territoires de l'espace de coopération (<http://interreg-maritime.eu/it/programma/area>) ;
- avoir le diplôme suivant (préciser) :
 - EQF4 - Diplôme : _____
 - EQF5 - Diplôme technique supérieur (ITS) : _____
 - EQF6 - Diplôme / diplôme universitaire de premier niveau : _____

- EQF7 - Master / Diplôme universitaire II / Master universitaire I / Diplôme universitaire de spécialisation (I) / Diplôme de spécialisation ou master I) :

- EQF8 - PhD / diplôme de formation à la recherche académique / diplôme de spécialisation / master universitaire de niveau II / diplôme de spécialisation académique (II) / diplôme de spécialisation ou master (II):

avoir le niveau de connaissance de la langue suivant :

Pour les Français :

• NIVEAU D'ANGLAIS _____
 CERTIFICAT suivi du _____ délivré par _____

• NIVEAU ITALIEN _____
 CERTIFICAT suivi du _____ délivré par _____

avoir pris connaissance des informations sur le traitement des données à caractère personnel conformément au règlement 679/2016 (RGPD), visé à l'article 13 de la communication et consentir, conformément et aux fins de l'art. 7 et suivants du règlement, au traitement des données à caractère personnel, y compris des données particulières, selon les méthodes et aux fins indiquées dans les informations elles-mêmes.

Le Formulaire de demande (ANNEXE 1) doit être imprimée et signée en original et jointe sur la plateforme en ligne avec les documents suivants :

- photocopie recto / verso d'une pièce d'identité en cours de validité.
- curriculum vitae modèle Europass ;
- Copies des diplômes ;
- copie de la carte d'assurance maladie mise à jour pour la durée du stage ou preuve de la demande de carte européenne au centre de sécurité sociale du territoire de résidence, valable à la date de la demande ;
- un certificat d'assurance responsabilité civile.

Lieu et date	
Signature	